

Réunion du CIL de Giens et des autres associations du village pour faire un point sur la requalification du village le 6 novembre 2019 salle Fillol

Présents :

Philippe Bernardi : représentant du CIL de la Tour Fondue

Patrice Resch : représentant des Arbanais pour le projet de l'OGS et membre de la Partègue

Suzanne Viziale : représentante des Amis du Niel

Xavier Lafaure : représentant des commerçants de Giens

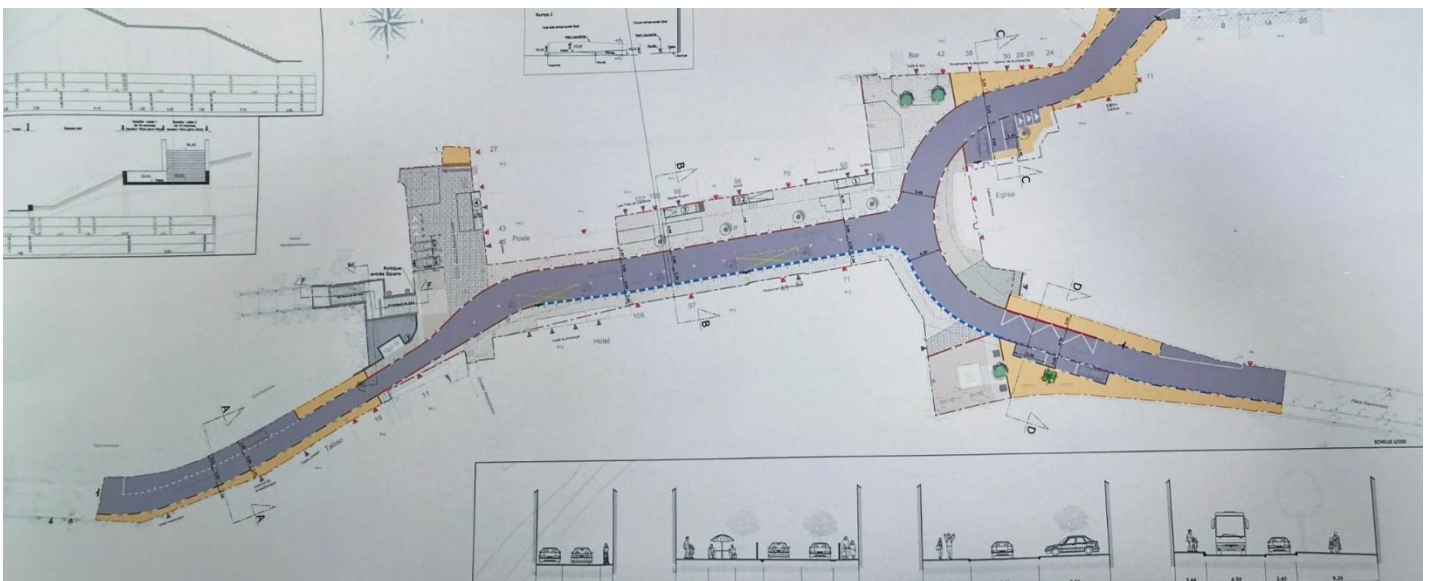
Patrick Despinoy : Représentant de l'ASNAPIG

Monique Lyon : Représentante de l'ARBANENCO et membre du CIL

Pierre Peytavin, Joëlle Bousquet, Jean Bousquet, Madeleine Lasnier, Romain Guyard, Fabrice Chaillan, Anne Meunier, Elette Dunand tous membres du CIL de Giens

Cette réunion a pour but de faire une synthèse des différents rendez-vous individuels que Pierre Peytavin a eu avec les représentants des associations de Giens, depuis la présentation du projet de requalification du village, et de les partager.

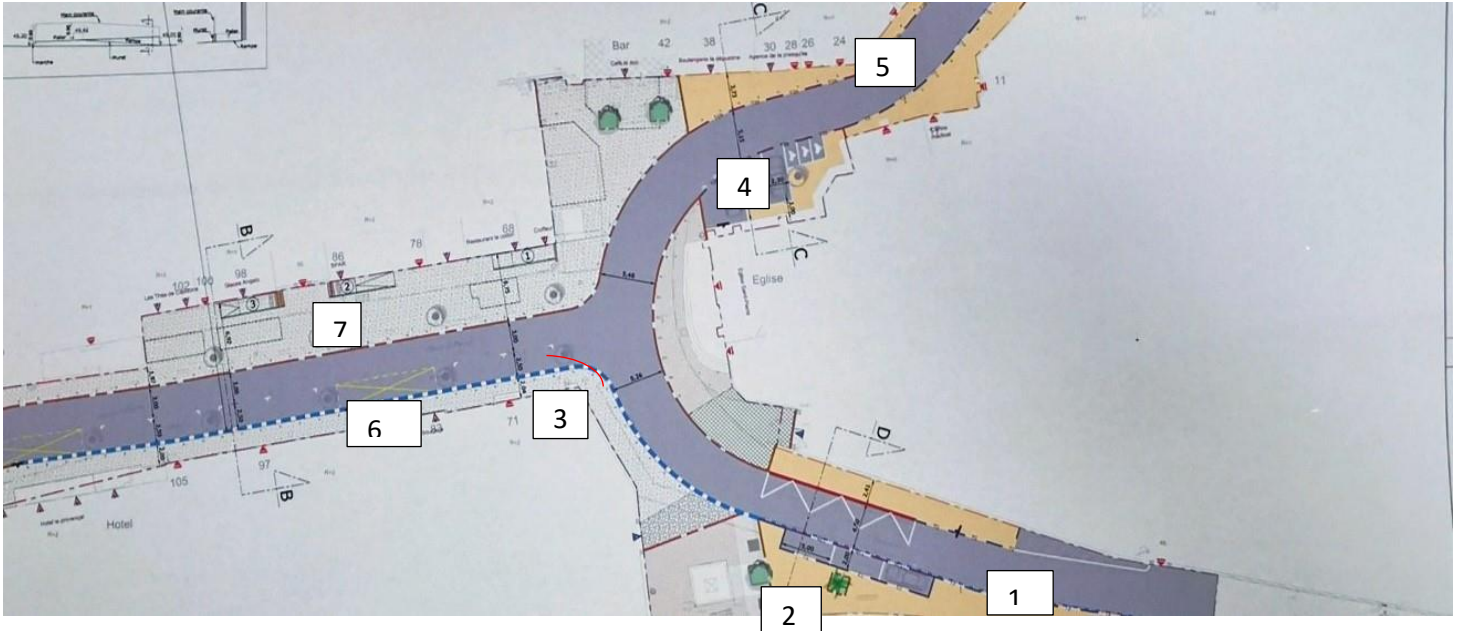
Ceci afin de préparer un courrier pour la mairie.



Remarques sur cette image globale du projet :

- **PROJET SELECTIF** : Sur cette planche on voit que, ni la vieille rue ni la place du belvédère ne sont concernés et cela choque pour l'homogénéité du cœur de village
- **HARMONISATION DES REVETEMENTS** : Il faudrait éviter la diversité des revêtements de sol. Et choisir du béton désactivé pour tous les trottoirs plutôt que de mettre de l'enrobé ocre par endroit. Ceci pour harmoniser, mais aussi parce qu'en cas de travaux il est plus facile de retrouver des couleurs identiques qu'avec l'enrobé.
- **TROP DE BORNES DE SEPARATION**. 133 poteaux sont prévus sur ce plan, cela paraît excessif. Si les trottoirs sont matérialisés par des bordures cela devient moins nécessaire.

- PARKING 2 ROUES MOTORISEES : Il faut en prévoir plus. Les avis sont partagés sur la localisation. Soit à la place de l'ancien abri bus, soit en prévoyant des zones entre les voitures en montant à gauche.
- DES BANCS SUR CETTE PLACE : peuvent être prévus.



Remarques sur la zone autour de l'église et début montée :

- 1 TROTTOIR : La mise en place de l'arrêt de bus décale la voie de 2.5 m sur la gauche et réduit la place pour le trottoir qui monte depuis le boulevard Herriot. Il est proposé de supprimer les 3 places de parking restantes pour avoir un trottoir continu.
- 2 SOL DES JARDINS : Le sol du petit jardin et de la place du monument aux morts doit être en revêtement harmonisé. Un gravier cohérent avec le béton désactivé des trottoirs est proposé. (pas forcément unanime à cause entretien mauvaises herbes)
- 3 VIRAGE A GAUCHE : En remontant vers la gauche, le coin du virage doit permettre le passage de gros véhicule et la première place de parking doit être décalée
- 4 PARKING FACE BOULANGERIE : Un trottoir est dessiné derrière les places de parking, mais il n'est pas accessible depuis celui de l'église à cause des premières places de parking. De plus ces places ne sont pas faciles d'accès compte tenu du sens de la circulation. Proposition de prévoir 2 places arrêt minute et 2 places handicapées dans le sens du flux. La place d'arrêt minute à droite en montant ayant été supprimée.
- 5 AOT AUTOUR DE L'EGLISE : Si des commerces venaient à s'installer autour de l'église (local médecin) il ne serait pas de bon goût de laisser une AOT s'installer sur ce trottoir.
- 6 PARKING DANS MONTEE A GAUCHE : Des plantations en pots sont prévues pour délimiter les places de parking. Pas jugé nécessaire. La limitation de la durée de parking doit être travaillée. Zone bleue oui mais qui vérifie les dépassements ? Les présents ne sont pas favorables à des bornes clignotantes pour surveiller. Il a été demandé si des places avec bornes de recharges pour véhicules électriques sont prévues.
- 7 TROTTOIRS MONTEE A DROITE : Une enquête auprès de la « DDE » a été faite, et a priori, rien n'empêche les plantations en pleine terre. Si elles sont correctement organisées, elles peuvent même éviter de mettre trop de poteaux pour empêcher les voitures de monter sur les trottoirs.

- 7 MONTEE EN PENTE : Cette contrainte est prise en compte pour les accès handicapé aux commerces, mais à vérifier si elle n'est pas aussi à prévoir pour le médecin.
- 7 AOT : Sur cette partie il est impératif que le partage de la surface soit en faveur de la continuité du passage des piétons y/c pour les personnes avec des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants.



Remarques place du maquis Vallier et sortie vers Niel.

- 8 L'ESCALIER : L'idée d'avoir une vision du château depuis le bas de la place St Pierre est retenue, même s'il reste des réticences. Par contre tout le monde rejette le grand escalier monumental en béton. Il faut trouver une solution en pierre taillée dans la roche ou quelque chose qui s'intègre mieux dans le style du jardin en évitant de de-végétaliser la butte où se trouve l'escalier actuel.
- 9 LE COIN POUBELLE : Des poubelles enterrées comme à côté de la mairie annexe font l'unanimité contre elles. En particulier à cause des odeurs. Et si elles ne sont pas enterrées, ce n'est pas la peine de les déplacer (économies qui permettent de travailler sur le reste du village). Il a aussi été évoqué la possibilité de différencier les poubelles pour les restaurants de celles pour les particuliers
- 10 PARC A VELO : en bas de l'escalier prévoir des places pour les vélos.
- 10 AMENAGEMENT DE LA PLACE : Libérée des actuelles places de parking on doit retrouver une place qui est plane. Comme dans de nombreux villages provençaux on envisage des bancs et pourquoi pas une fontaine et quelques arbres.
- 11 LE TROTTOIR VERS LE TABAC A GAUCHE : Sur la gauche de la route le trottoir devant la première maison de la rue n'est en fait qu'une largeur de bordure de calcaire. Par contre en face à l'emplacement des poubelles non désirées il y a une largeur de terrain non utilisable. L'idée est donc décaler la voie sur sa droite pour dégager un trottoir à gauche jusqu'au bureau de tabac, et de reprendre sa continuité ensuite. De même la fin du parking devant le Provençal doit être matérialisée en créant le début de ce trottoir